



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_134

MOBILITÉS
ADHÉSION AU LABEL « VILLE PRUDENTE » PORTÉ PAR L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

Autorisation - Approbation

L'Association de Prévention Routière (APR) valorise les initiatives des collectivités territoriales qui luttent activement contre l'insécurité routière.

Le label Ville Prudente récompense les communes exemplaires en matière de prévention et de sécurité routière. L'obtention de ce label est gage de qualité de vie pour les habitants où le partage de la rue et de la route est au cœur des préoccupations des élus.

Les collectivités territoriales candidates bénéficient de fiches pratiques pour mettre en œuvre des actions de prévention routière au sein de leur commune. L'adhésion à ce label permet à la Ville d'Armentières de mesurer sa politique de sécurité routière et de trouver des outils pour permettre à l'ensemble des usagers un accès sans danger à un domaine public apaisé.

Les communes labellisées reçoivent un panneau « Ville Prudente » ainsi qu'un kit de communication digital.

Les aménagements de voiries réalisés ces dernières années par les services métropolitains, le passage à 30km/h, la mise en place d'un PDIES, la Rue Scolaire, le Savoir Rouler à Vélo (SRAV), les opérations développées par la police municipale visant à limiter le risque routier et à prévenir les comportements à risque, les actions menées par l'ADAV, concourent à l'apaisement de la circulation automobile et à la sécurisation de tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, trottinettistes...).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion au label « Ville Prudente » de l'Association de Prévention Routière.
- de verser la cotisation d'un montant de 650 €. Les crédits ont été inscrits au BP 2026 sur les lignes du service de la Transition Écologique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_134-DE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS